

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 30 août 2022** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA
 - Madame Josiane Beaucage
 - Madame Danielle Beaumont
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez (teams)
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Chantal Lanoue
 - Madame Jade Lizotte
 - Madame Chantale Mercier
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin
 - Madame Sylvie Poirier
 - Madame Marie-Claude St-Onge
- PERMANENCE :
- Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes (teams)
- INVITÉS :
- Madame Geneviève Archambault - directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire (teams)
 - Monsieur Alain Camarais - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Monsieur Gilles DeGuire – directeur par intérim du Service des technologies de l'information (teams)
 - Madame Céline Falardeau – directrice du Service des affaires juridiques et des communications (teams)
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines (teams)
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières (teams)
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles (teams)
-

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

[Résolution 2022-08-30-CA-01](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Déplacer le point suivant après l'adoption de l'ordre du jour :

9.1 Élection à la présidence (document).

et de retirer le point suivant :

9.12 Nomination des membres au comité des nouveaux établissements scolaires (document).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1. Élection à la présidence (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-02](#)

Considérant que le premier mandat de monsieur Alexandre Provost a pris fin le 30 juin 2022 et que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le mandat du président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président lorsque ce poste est vacant;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

De nommer monsieur Alexandre Provost, membre parent, à titre de président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2.1 Assermentation de certains membres du conseil d'administration

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a procédé à l'assermentation de madame Marie-Claude St-Onge, en remplacement de monsieur Benoit Brosseau et de madame Sylvie Poirier, membres du conseil d'administration.

De plus, en conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Dominique Lachapelle a procédé à l'assermentation de mesdames Chantal Lanoue et Chantale Mercier, et ce, avant son départ à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Ces dernières ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2.2 Inscription au procès-verbal des nouveaux membres désignés au conseil d'administration

Une entrée de ces quatre (4) serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. Procès-verbal – CA du 21 juin 2022 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-03](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 21 juin 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

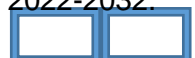
Il est proposé par madame Rélaine Morin :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

- 4.1. De monsieur Benoit Brosseau : Démission à titre de membre du personnel de soutien au conseil d'administration du CSSDHR.
- 4.2 De monsieur Philippe Veillette, directeur général à la gestion des infrastructures du Ministère de l'Éducation : Embellissement des cours d'écoles pour l'année scolaire 2021-2022.
- 4.3 De madame Caroline Imbeau, sous-ministre adjointe, Secteur de la gouvernance des infrastructures, Ministère de l'Éducation : Confirmation d'une aide financière de 19 129 686 \$ dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien en vertu du Plan québécois des infrastructures 2022-2032.



5. Période de questions du public

Madame Audrey Bogemans, candidate de la CAQ aux prochaines élections provinciales, se présente aux membres du conseil d'administration. Elle félicite les nouveaux membres ainsi que monsieur Alexandre Provost pour son élection à la présidence. Elle souhaite également la bienvenue à la nouvelle directrice générale, madame Marie-Claude Huberdeau.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président, est heureux que cette rentrée scolaire et que la première séance du conseil d'administration puissent se faire en présentiel.

Il profite également de l'occasion pour rappeler l'importance de respecter la limite de vitesse dans les zones scolaires afin d'assurer la sécurité de tous nos élèves.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document) Capsule PEVR : Rapport de la rentrée 2022-2023 (document séance tenante)

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Marie-Claude Huberdeau dépose les décisions qui ont été prises par la direction générale du 7 juin au 9 août 2022.

Madame Marie-Claude Huberdeau et l'ensemble des directions de services présentent brièvement les faits saillants de la présente année scolaire. À cet effet, un document intitulé « *Rapport de la rentrée 2022-2023* » est utilisé.

9. Points de décision

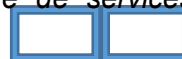
9.1. Élection à la présidence (document)

Ce point a été déplacé après l'adoption de l'ordre du jour.

9.2. Dépôt des déclarations et engagements de certains administrateurs – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-04](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services*



scolaire stipule que « Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration »;

Considérant le renouvellement des mandats de mesdames Danielle Beaumont et Chantal Lanoue ainsi que de monsieur Alexandre Provost à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR);

Considérant l'arrivée de mesdames Josiane Beucage, Jade Lizotte, Chantale Mercier, Sylvie Poirier et Marie-Claude St-Onge à titre de membres de conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par madame Rêlaine Morin :

Que soit déposées les déclarations et engagements de mesdames Danielle Beaumont, Josiane Beucage, Chantal Lanoue, Jade Lizotte, Chantale Mercier, Sylvie Poirier et Marie-Claude St-Onge ainsi que de monsieur Alexandre Provost et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Dépôt des déclarations d'intérêt des administrateurs - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* (documents)

[Résolution 2022-08-30-CA-05](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que soit déposées les déclarations des intérêts des administrateurs, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et durée du mandat (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-06](#)

Considérant que l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* prévoit qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement;

Considérant que ce comité doit être composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes et que le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories:

1. elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

Considérant que ledit article 26 prévoit aussi que la durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration;

Considérant que le CSSDHR s'est joint à une démarche régionale pour identifier des personnes pouvant être membre de ce comité;

Considérant la présentation de ce dossier aux membres du comité de gouvernance et d'éthique et la recommandation de ces derniers;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

De nommer les personnes suivantes au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour un mandat d'une durée de cinq ans:

Monsieur Normand Boisclair, un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire.

Me Madeleine Lemieux qui possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Monsieur Yvan Gauthier qui possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.5 Correction à la résolution 2021-10-26-CA-11 / Cession de terrain à la Ville de Richelieu (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-07](#)

Considérant que, pendant l'été 2022, la Ville de Richelieu a refait les infrastructures se trouvant sous la 9^e Avenue;

Considérant que, dans le cadre de ces importants travaux, elle souhaitait sécuriser la zone débarcadère des autobus pour la rendre plus sécuritaire pour les élèves en y ajoutant une voie de débarcadère, un corridor multifonctionnel avec aménagement autour des arbres ainsi que du mobilier urbain;

Considérant qu'aux termes de la résolution 2021-10-26-CA-11, le CA du CSSDHR a autorisé la cession d'une bande de terrain de 3 mètres de largeur située entre la 2^e Rue et la 3^e Rue et contigu à la 9^e Avenue afin de réaliser ledit projet;

Considérant qu'au cours de la réalisation des travaux, il a été constaté par la Ville de Richelieu qu'une lisière de terrain d'un mètre supplémentaire était nécessaire pour bien réaliser le projet prévu;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières cède, à titre gratuit à la Ville de Richelieu, une bande additionnelle de terrain de 1 mètre de largeur située entre la 2^e Rue et la 3^e Rue et contigu à la 9^e Avenue;

Et

De mandater madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, à convenir des termes et modalités de la cession de ladite bande de terrain et de l'autoriser à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Nomination des membres au comité de gouvernance et d'éthique (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-08](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un



(1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Michel Milot:

Que mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon et Chantale Mercier ainsi que messieurs Guy Lajoie et Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Nomination des membres au comité de vérification (document)

Cette résolution a été
modifiée voir Résolution
2022-09-27-CA-06

[Résolution 2022-08-30-CA-09](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Considérant que le comité de vérification est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que mesdames Chantal Laliberté, Sylvie Poirier et Marie-Claude St-Onge ainsi que messieurs Michel Milot et Alexandre Provost soient désignés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Nomination des membres au comité des ressources humaines (document)

Cette résolution a été
modifiée voir Résolution
2022-09-27-CA-06

[Résolution 2022-08-30-CA-10](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

Considérant que le comité des ressources humaines est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que mesdames Josiane Beaucage, Marie Josée Gagnon, Jade Lizotte et Réline Morin ainsi que monsieur Eric Chevalier-Alvarez soient désignés pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Nomination des membres au comité consultatif du transport scolaire (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-11](#)

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif du transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux administrateurs siègent au comité consultatif du transport des élèves;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;



Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que madame Marie-Claude St-Onge et monsieur Eric Chevalier-Alvarez soient nommés pour siéger au comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Nomination des membres au comité de révision de décision (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-12](#)

Considérant que l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que l'élève visé par une décision du conseil d'administration du centre de services scolaire, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil d'administration du centre de services scolaire de réviser cette décision;

Considérant que l'article 11 de la *Loi* prévoit que le conseil d'administration peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations;

Considérant que le comité de révision de décision est formé de trois (3) administrateurs du conseil d'administration, dont un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté;

Considérant que des substituts ont été nommés à ces représentants;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que mesdames Danielle Beaumont, Rêlaine Morin et Sylvie Poirier soient nommées pour siéger au comité de révision de décision pour l'année scolaire 2022-2023.

Et

Que mesdames Marie Josée Gagnon, Jade Lizotte et Marie-Claude St-Onge soient nommées pour siéger au comité de révision de décision, à titre de substituts, pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Nomination des membres au comité du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-13](#)

Considérant que le conseil d'administration a constitué un comité d'engagement vers la réussite composé d'administrateurs, aux termes de la résolution 2021-08-24-CA-09;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a constitué un comité des nouveaux établissements scolaires composé d'administrateurs, aux termes de la résolution 2021-08-24-CA-10;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés à ces comités est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration quant à la pertinence de fusionner ces comités;

Considérant que ce nouveau comité d'engagement vers la réussite a pour mandat de :

- prendre connaissance des travaux du comité local du plan d'engagement pour la réussite;
- contribuer à la réflexion concernant l'état de situation de la réussite et de la persévérance des élèves dans nos établissements scolaires;
- contribuer au cadre de cohérence nécessaire à la prochaine démarche du plan d'engagement vers la réussite.
- Se donner une vision globale des pratiques pédagogiques probantes à mettre en place pour maximiser la réussite des élèves de tous nos établissements et porter un regard sur la pédagogie du 21^e siècle en lien avec les environnements physiques d'un établissement scolaire;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le comité d'engagement vers la réussite soit formé d'au plus huit (8) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les cinq autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Que mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon, Chantal Laliberté, Jade Lizotte, Chantale Mercier et Rélaine Morin et ainsi que monsieur Guy Lajoie soient désignés pour siéger au comité d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Nomination des membres au comité des nouveaux établissements scolaires (document)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.



9.13 Contrats de transport scolaire (document)

[Résolution 2022-08-30-CA-14](#)

Considérant que les contrats de transport scolaire quant aux autobus sont venus à échéance le 30 juin 2022;

Considérant le processus de négociation en cours;

Considérant que la prochaine séance publique du conseil d'administration aura lieu le 27 septembre 2022 et que les contrats doivent être conclus dès qu'une entente sera intervenue entre le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et les transporteurs;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

D'autoriser la directrice générale à signer les contrats de transport scolaire avec les transporteurs quant aux autobus, selon les modalités convenues avec chacune des parties et que conformément à l'article 217 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, elle informe et consulte préalablement le président du conseil d'administration pour les contrats de 1 000 000 \$ et plus et qu'elle en rende compte à la séance du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie rend compte des travaux effectués par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 29 août 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur la nomination des membres au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et la durée du mandat, le processus d'intégration des nouveaux administrateurs et l'évaluation du conseil d'administration.

11. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022.

12. Rapport du comité de vérification

Aucune rencontre du comité de vérification n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022.

13. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022.

14. Rapport du comité des nouveaux établissements scolaires

Aucune rencontre du comité des nouveaux établissements scolaires n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022.

15. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Madame Marie Josée Gagnon, rend compte des travaux effectués par les membres du comité situations d'urgence et communication lors de la rencontre tenue le 25 août 2022. Les discussions ont porté sur l'état de situation du transport scolaire.

16. Varia

Aucun point n'est ajouté.

17. Levée de la séance

[Résolution 2022-08-30-CA-15](#)

Il est proposé par madame Rélaine Morin :

Que la séance soit levée à 20 h 55.

Alexandre Prouest

Président du CA

Marie Champagne

Secrétaire général